



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-092

**MODIFICATION DU TRACÉ DE
VOIES**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 4 juin 2025.

LE MAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 3 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Henry Hippolyte, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, Mme Garcia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe et Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe à 17h13.

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, maire de 17h46 à 17h48 (affaires n^{os} 2025-077 à 2025-079).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....



Olivier HOARAU

Affaire n° 2025-092

MODIFICATION DU TRACÉ DE VOIES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L2121-30 qui prévoit que le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Vu l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que, dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'évolution de l'aménagement sur le territoire, il convient de mettre à jour le tracé des voies mentionnées dans le tableau présenté dans le rapport ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement -Travaux - Environnement » réunie le 21 mai 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les modifications du tracé de voies mentionnées au rapport joint ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

MODIFICATION DU TRACÉ DE VOIES

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

ID : 974-219740073-20250603-DL_2025_092-DE



Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la modification du tracé de différentes voies.

Les opérations d'aménagement du territoire et les nouvelles constructions peuvent avoir des conséquences sur la numérotation des bâtiments, au niveau de certaines voies.

Le conseil municipal a approuvé le tracé de diverses voies lors de sa séance du 28 juin 1985. Au fil des décennies, certaines voies ont été prolongées ou réhabilitées et d'autres ont été supprimées, totalement ou en partie.

Le conseil municipal doit donc délibérer afin d'acter les évolutions constatées au niveau du tracé des voies concernées qui sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les cartes de situation figurent en annexe.

Quartier	Voie concernée	Observations	Carte
Quartier de la vieille ville	Impasse des Camisards	L'impasse devient une rue. Prolongement de la rue. <i>Tracé de la voie : de la ruelle Albert Camus à la rue de Londres.</i>	1
Quartier de l'épuisement	Impasse Bourbon	L'impasse devient une allée. Prolongement de la voie. <i>Tracé de la voie : de la rue de Bordeaux à la rue de Nice.</i>	2
Quartier Saint-Ange Doxile	Ruelle Verdi	Une portion du tracé défini par la délibération de 1985 ne correspond plus à la réalité du terrain. <i>Tracé de la voie : de la rue Antoine de Saint-Exupéry à la ruelle Caldwell.</i>	3
	Ruelle Cambodge	Prolongement de la voie. <i>Tracé de la voie : de la rue Antoine de Saint-Exupéry à la ruelle Caldwell.</i>	4
	Ruelle Calcutta	La ruelle devient une rue. Prolongement de la rue de chaque côté. <i>Tracé de la voie : de la ruelle du Cambodge jusqu'à la rue Caldwell (jusque l'extrémité du parking).</i>	5
Enceinte Portuaire Ouest	Rue Amiral Bosse	Le tracé défini par la délibération de 1985 ne correspond plus à la réalité du terrain. <i>Tracé de la voie : de la rue Walt Disney jusqu'au bassin P. Queze.</i>	6
	Rue Berthollet	Prolongement de la rue. <i>Tracé de la voie : de l'intersection avec la rue Berthier et le boulevard de la Marine jusqu'à la rue Amiral Bosse.</i>	7

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les modifications du tracé de voies mentionnées au présent rapport ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

MODIFICATION DU TRACE DE VOIES ANNEXE

1 - Impasse des Camisards



2 - Impasse Bourbon



3 - Ruelle Verdi



4 - Ruelle Cambodge



5 - Ruelle Calcutta



6 - Enceinte portuaire Ouest - Rue Amiral Bosse



